

VILLE DE TOURBES
COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 07 MARS 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, le MARDI 07 MARS 2017 à 20h30 sous la Présidence de Mr le Maire.

Présents: 16 membres

Mr Christian JANTEL Maire

Mme Mélanie MUR 1^{ère} Adjointe

Mr Michel VINCENT 2^{ème} Adjoint

Mme Cristelle MORENO 3^{ème} Adjoint

Mr Frédéric SERVELLERA 4^{ème} Adjoint

Mmes Carole BONNET, Liliane DAMIENS, Marie-Carmen LOUSTALET, Sylvie MEUNIER,

Mrs Richard BORON, Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian LOPEZ, Didier LOUSTALET, José MINANO, Lionel PUCHE, Guillaume ROUSSILLON

Absents excusés: 3 membres (dont 2 pouvoirs)

Mme Alix PICHON MATHIEU donne pouvoir à Mme Mélanie MUR

Mr Luc MARCO donne pouvoir à Mr Lionel PUCHE

Mme Christine RENAUDEAU

Soit au total: 18 Membres présents ou représentés.

Secrétaire de la séance et rédacteur du Compte Rendu : Michel VINCENT

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 24 janvier 2017 :

Mr Lionel PUCHE souligne que 2 points n'ont pas été inscrits au CR, à savoir :

- proposition par lui-même :

- de passer Stéphanie au grade d'Animateur Territorial

- de titulariser Laura et Claire.

Il a été précisé à monsieur PUCHE que le conseil municipal avait déjà décidé de cette évolution future du statut des deux personnes citées par l'adoption d'une procédure de titularisation prenant tout d'abord la forme d'une « stagiairisation » (procédure officielle et réglementaire) puis une nomination officielle à la suite de cette période intermédiaire d'un an.

VOTE: 12 Pour (y compris les 2 pouvoirs)

1 Contre et 5 Abstentions

1) Délibérations :

-----A) Mise à disposition à la CAHM d'un agent municipal

Depuis l'intégration de la commune de Tourbes dans la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, certaines compétences ont été transférées.

Nous avons déjà traité le domaine des espaces verts et celui de la voirie avec les transferts de Personnels qui y étaient attachés, il convient maintenant de prendre en compte le transfert de la compétence Tourisme avec la mise à disposition d'un agent exerçant à temps partiel cette activité.

Cette évolution nécessite de délibérer et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de cet agent au profit de la CAHM et plus précisément de l'EPIC OT Cap d'Agde Méditerranée. Il s'agit bien sûr de Vanessa Bosc qui travaille à la mairie le matin et l'après midi à la maison du Tourisme et à l'APC soit maximum 40% de son temps pour la CAHM (voir convention jointe).

VOTE: 18 Pour (y compris les 2 pouvoirs)

-----B) Changement indice brut des élus :

Depuis le 1^{er} janvier 2017 tous les indices de la fonction publique, pris en compte pour le calcul de la rémunération des Personnels civils et militaires de l'Etat, des Personnels des Collectivités territoriales et des Personnels des établissements publics d'hospitalisation ont été modifiés par décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 paru au JO du 27 janvier.

Cette nouvelle disposition modifie aussi en conséquence l'indice brut des Elus, il convient donc d'appliquer ces nouveaux indices (ancien indice 1015 passé à 1022) pour le calcul des indemnités à savoir :

- soit pour les indemnités du Maire + 10 € mensuel
- soit pour les indemnités d'Adjoints + 4 € mensuel

VOTE: 17 Pour (y compris les 2 pouvoirs)

1 Abstention

-----C) Choix de la maîtrise d'œuvre pour le traitement de tous les abords du groupe scolaire:

Il est rappelé ici la décision favorable prise en conseil municipal pour la recherche d'une maîtrise d'œuvre afin de prévoir et quantifier les aménagements et leur coût de la totalité des abords du groupe scolaire.

Nous avons depuis consulté 3 bureaux d'études et avons reçu deux réponses :

- 1 Bureau d'études CETUR Mission Moe coût 8 500 € HT
- 2 Bureau d'études BEI Mission Moe coût 7 500 € HT
- 3 Bureau d'études ADUËCHA Mission MOE coût 9200€ HT

Après comparaison des offres, il est proposé au Conseil de choisir la meilleure offre, en l'occurrence celle du Bureau d'études BEI

Il est proposé au conseil de la retenir sachant que ce bureau d'études ayant déjà travaillé sur ce secteur, connaît très bien la situation et les enjeux de notre projet global.

VOTE: 18 Pour (y compris les 2 pouvoirs)

-----D) Présentation et vote du Compte Administratif 2016 (Budget Commune et Assainissement)

Mr le Maire nous projette et nous commente article par article le Compte Administratif Commune 2016 partie Fonctionnement et partie Investissement puis également le Compte Administratif Assainissement 2016 partie Fonctionnement et partie Investissement. Après avoir répondu aux questions et remarques Mr le Maire sort de la salle afin que le conseil puisse procéder au vote chapitre par chapitre. Mme Mélanie MUR, 1^{ère} Adjointe procède par chapitre à la lecture des résultats et les fait voter. Il s'avère qu'en définitive l'ensemble des votes de tous les chapitres sont exactement identiques à savoir :

VOTE: 15 Pour (y compris les 2 pouvoirs)

2 Abstentions

-----E) Approbation du Compte de Gestion 2016 de Mme la Perceptrice (Commune et Assainissement) :

Le contrôle de nos comptes exercé par la Perception est permanent.

Toutes les factures sont « épluchées », les délibérations visées par la Sous-préfecture accompagnent systématiquement tous les mandatements réalisés par la Commune, tous les marchés sont contrôlés et vérifiés, chaque imputation est appréciée avec quelque fois la nécessité d'en changer.

Le rôle de la Perception se concrétise aussi par le suivi de nos finances et donne lieu à l'édition d'un document appelé compte de gestion.

Cette étape permet de vérifier la concordance des comptes qui font l'objet d'une « photographie » en fin d'année, permettant la présentation d'un bilan financier annuel appelé Compte Administratif (Budget commune et Assainissement). Il est demandé au Conseil d'approuver le Compte de gestion en tous points concordant avec le compte administratif présenté.

VOTE: 18 POUR (y compris les 2 pouvoirs)

-----F) Affectation du résultat 2016 (Budget Commune et Assainissement) :

A ce stade et avec votre approbation des comptes administratifs, il convient de se poser aussi la question de l'affectation des résultats (Excédent de clôture 2016).

La commission des Finances ayant constaté que l'année 2016 s'est terminée en section de Fonctionnement Budget Commune par un **excédent de 62 586,14 €** et pour le Budget annexe de l'Assainissement par un **excédent de 20 604,02 €**.

La commission propose au Conseil municipal d'affecter pour le Budget Commune à la section d'investissement le **résultat net du fonctionnement 2016** (résultat brut – le prélèvement) soit : **+ 62 586,14 €**.

Cette orientation trouve son fondement dans la nécessité de continuer à réduire le déficit (CA Investissement 2016 : – 112 228,94 €) mais s'appuie aussi sur la baisse pressentie des charges de fonctionnement (Chap. : 11 et Chap. : 12).

La volonté du Conseil municipal en la matière consistera pour les trois prochaines années à se donner les moyens de dégager comme prévu au moins 200 000 €/an d'économie sur le Fonctionnement au profit de l'Investissement, objectif construction groupe scolaire.

L'année 2016 aura permis d'épargner : 145 358 € + 62 586,14 € = 207 944,14 € soit 14,6 % des recettes de fonctionnement, alors que dans le même temps nous observons la poursuite de la réduction des dotations de l'Etat.

Il est rappelé ici, pour les 3 prochaines années, les conclusions de la commission finances :

- poursuite de l'effort de réduction des charges de fonctionnement,
- amélioration de nos recettes de Fonctionnement (de par l'augmentation des bases sans toucher aux taux des impôts, l'augmentation de la population ...),
- nécessité de mobiliser toutes nos capacités d'investissement pour le financement du nouveau GS, elles ont été estimées à la thésaurisation de 200 000 €/an sur 3 ans (2017,2018 et 2019),
- terminer les chantiers d'investissement en cours,
- encaissement des soldes de subvention,
- pas d'ouverture de nouveaux chantiers importants,
- non recours à l'emprunt afin de ne pas pénaliser nos capacités et nos besoins de financement futur,
- Dépôt des dossiers de subvention (Groupe Scolaire) auprès de tous nos partenaires financiers.

Pour l'Assainissement il est proposé de maintenir en recettes de fonctionnement, l'excédent 2016 soit : **+ 20 604,02 €**.

Le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté d'A agglomération Hérault Méditerranée depuis le 1/01/2017 prévoit aussi que nous soyons en capacité pour les trois prochaines années d'élaborer notre budget Assainissement en interne, de le

transmettre aux services de la CAHM pour qu'il soit intégré dans un budget global voté par le conseil communautaire de la CAHM.

Nous avons présenté un budget en équilibre tant en section de fonctionnement que d'investissement (voir document en annexe).

Ce budget prévisionnel a été élaboré en minimisant les recettes et en surestimant les dépenses de fonctionnement.

Le but recherché étant de ne pas générer de prélèvement au profit de l'investissement tout en maintenant notre résultat de fonctionnement (Excédent) le plus élevé possible pour les années futures.

Nous aurons plus besoin de recettes de fonctionnement que de capacités à investir car celles-ci augmenteront « naturellement » de par le biais des amortissements (voir recettes d'investissement 2017) et du solde des subventions.

Cette nouvelle disposition demandera de notre part un suivi très attentif de ce budget pour pallier « **toute augmentation de solidarité** » au profit des communes qui n'ont fait aucun effort d'entretien et d'investissement et pratiquent des prix très bas, voire trop bas.

Il n'est pas question que les Tourbains paient pour les autres !!!!

VOTE: 18 POUR (y compris les 2 pouvoirs)

-----G) Présentation complète du projet de Groupe Scolaire et approbation de l'APD (Avant-Projet Définitif) :

Mr le Maire projette et commente les différents plans du projet du Groupe Scolaire qui sont l'exact reflet de l'APD (Avant Projet Définitif).

Ce projet atteint avec cette présentation et l'approbation de l'Avant-Projet Définitif une phase importante qui précède immédiatement le dépôt du permis de construire et permettra à la Moe Philippe Rubio Architectes d'identifier plus finement l'estimation de la dépense globale.

Il est précisé ici, que cette phase importante a nécessité depuis de longs mois, un gros travail de fond réalisé par le Comité de pilotage (Elus, Enseignants, bureau d'études, Personnels périscolaires et indépendants) l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la Maîtrise d'Œuvre et les Bâtiments De France.

Cette phase sera suivie de la mise en place du Dossier de Consultation des Entreprises qui devra aussi être approuvé par le Conseil municipal avant de lancer officiellement l'appel d'offre aux entreprises devant conduire à terme au choix de celles qui réaliseront les ouvrages.

An tout état de cause le permis de construire devrait être déposé pour la fin du mois de mars et si tout va bien la fin 2017 paraît plausible pour un démarrage des travaux.

A l'issue de cette présentation, le Conseil est donc sollicité pour approuver l'**A.P.D.**

VOTE: 18 Pour (y compris les 2 pouvoir)

Remarques formulées pendant la séance :

---Mr Puche (soutenu par Mmes Carole Bonnet et Marie-Carmen Loustalet) formule à nouveau sa demande de 2014 d'obtenir de la part des Adjointes un rapport d'activités. Il précise par contre être en possession de celui de Mr Frédéric Servellera 4^{ème} Adjoint. Les 3 autres Adjointes présents répondent unanimement qu'il n'est pas question qu'ils en fassent un en affirmant qu'ils n'ont de compte à rendre qu'à monsieur le Maire.

----Mr Didier Loustalet prend la parole pour soulever le problème de la réfection de l'Avenue de la Gare qui n'est pas du tout sécurisée et qui sera très dangereuse le jour ou le Groupe Scolaire sera ouvert.

---Mr Richard Boron prend ensuite la parole pour d'une part remercier les personnes qui ont voté pour lui le 20 décembre 2016 lors de l'élection au poste de suppléant au conseil de la CAHM et d'autre part pour ne pas remercier les personnes qui n'ont pas voté pour lui.

----Mr le Maire lit les remarques de Mme la Perceptrice sur les comptes de 2015 :(Fonctionnement et Assainissement).

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 22h30.